

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Trois résolutions du Synode de l'Eglise évangélique réformée vaudoise

Le débat sur l'homosexualité est délicat, touchant aux mœurs dans une époque où les mœurs se défont. En ce qui concerne l'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud, l'absence d'une autorité magistérielle¹ réaffirmant sereinement la position traditionnelle des Eglises la rend un peu trop sensible aux pressions de la modernité et donne un accent de faiblesse et d'incertitude à ses décisions.

Le Synode des 25 et 26 janvier a voté trois résolutions sur les relations de l'Eglise avec les homosexuels. Nous consacrons cet éditorial à un commentaire, forcément sommaire, de ces résolutions, toutes prises à une très forte majorité.

La première traite de l'appartenance des homosexuels à l'Eglise. A notre avis, il était inutile et même inconvenant de poser la question. D'une façon générale, c'est le baptême qui nous fait membres de l'Eglise «corps du Christ». Les baptisés homosexuels sont membres de l'Eglise au même titre que n'importe quel autre baptisé.

Dans une Eglise multitudiniste comme l'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud, il n'y a par définition pas de condition d'entrée. Dans son premier paragraphe, la résolution reprend simplement, à la suite du Conseil synodal, l'article 12 des principes constitutifs qui figurent en tête du Règlement d'organisation de l'Eglise évangélique réformée vaudoise: *Ouverte à tous, elle reconnaît comme membre toute personne qui accepte «la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit» (2 Cor. 13:13) ainsi que ses principes constitutifs et ses formes organiques. Elle remet à Dieu le jugement des cœurs.* Le second paragraphe de la résolution précise: *Cette reconnaissance implique donc l'accueil des personnes homosexuelles sans aucune discrimination.* La formulation nous paraît meilleure que celle du Conseil synodal, qui proposait le texte suivant: *cette reconnaissance s'applique à toute personne, sans discrimination de sexe, d'origine, de milieu, d'orientation sexuelle, incorporant indûment l'élément litigieux à une liste d'éléments qui ne l'étaient pas. Mais la formule sans aucune discrimination ne confirme-t-elle pas implicitement l'interprétation moderniste des textes bibliques concernant l'homosexualité? N'a-t-elle pas mis les doigts synodaux dans l'engrenage d'une acceptation sans réserve de l'accession des homosexuels au ministère et de la bénédiction des couples de même sexe?*

La deuxième résolution aborde le problème de l'ouverture du ministère aux homosexuels. L'Eglise catholique distingue entre les homosexuels qui ont choisi la chasteté et les autres. Distinction secondaire, estiment certains milieux traditionnels, qui considèrent que, refoulée ou pratiquée, l'homosexualité lèse l'ordre

général de la création. Elle engendre un désordre ontologique qui se manifeste par une dispersion de la volonté, un affaiblissement du jugement et une perte de la maîtrise de ses actes, toutes choses qui rendent l'homosexuel impropre au ministère.

L'idée qu'il existe un ordre des choses, un ordre naturel que l'homme peut blesser par un comportement inadéquat est aujourd'hui totalement rejetée en ce qui concerne le domaine moral, où seule la liberté individuelle est admise. En revanche, elle est parfaitement reçue en matière écologique. Nous la croyons fondée, mais il ne faut pas en tirer des conséquences excessives. On ne peut pas, en particulier, ne pas tenir compte du fait avéré que certains homosexuels ont beaucoup apporté au pays et, pour quelques-uns, à l'Eglise.

L'homme est traversé de pulsions contradictoires, plus ou moins fortes et plus ou moins conscientes. Les mœurs publiques et l'éducation familiale orientent ces pulsions, les soutiennent ou les contiennent selon qu'elles sont bénéfiques ou non pour la communauté, pondérant ainsi les déséquilibres et tempérant les excès. En ce sens, la distinction catholique entre tendance et pratique conserve toute sa raison d'être par rapport au ministère, pour autant que la continence soit vécue dans une perspective de sanctification, comme un sacrifice raisonnable auquel le cœur participe, et non comme une contrainte purement extérieure visant à sauvegarder les apparences.

Même dans cette perspective, la question de la compatibilité entre le ministère et l'homosexualité reste posée, mais elle l'est sur le plan de la prudence, notamment à cause de l'exemple lié au caractère public du ministère, plutôt que sur celui du principe.

Le Synode a voté le texte suivant: *De même que l'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud, à quelque niveau ou moment que ce soit, ne saurait mettre un ministre ou un candidat à un ministère en demeure de dévoiler son orientation sexuelle, de même un ministre ne saurait mettre en demeure l'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud de se prononcer officiellement sur son orientation sexuelle. Pour sa part, le ministre ne saurait utiliser sa fonction comme lieu de revendications ou de militance. Cette double limite s'applique à l'accession aux ministères et à la nomination dans un lieu d'Eglise.*

Dans la nécessaire articulation entre sphère privée, vie publique et ministère, chacun veillera à ce que son comportement et son discours ne deviennent pas «pierre d'achoppement». (cf. 1 Cor. 8:9)

Pour résumer: du côté de l'Eglise, pas de réprobation de principe déduite des textes bibliques, pas d'enquête ni de chasse aux sorcières, mais pas non plus de légitimation officielle de l'homosexua-

lité; du côté du ministre homosexuel, pas de détournement de ministère, pas de scandale ni d'atteinte aux mœurs.

Concrètement, tout se jouera dans l'interprétation du second paragraphe par la Commission de consécration ou par l'Assemblée paroissiale, sur laquelle retombe finalement tout le poids théologique et moral de la question. Ces autorités doivent décider non en fonction d'un droit individuel à être consacré ou nommé dont disposerait le candidat, mais en fonction exclusive des nécessités de l'Eglise, ou de la paroisse, et de la capacité du candidat à les satisfaire. En particulier elles prendront en compte le fait que la vie privée du pasteur, et particulièrement sa vie conjugale, a valeur d'exemple, en bien ou en mal. Elles auront à l'esprit, quelles que soient les pressions qui ne manqueront pas de s'exercer, le fait que les fidèles sont très généralement choqués à l'idée qu'un ménage homosexuel occupe la cure: c'est une lourde «pierre d'achoppement».

Le chrétien homosexuel qui envisage de devenir ministre du saint Evangile doit, comme n'importe quel autre chrétien, juger les choses dans la perspective prioritaire du bien de l'Eglise et non dans son intérêt propre. Il devra à tout le moins se représenter les conséquences de son accession à la charge pastorale et, pour parler plus carrément, de sa présence en couple dans la paroisse. Il ne saurait lui être indifférent qu'un certain nombre de paroissiens abandonnent l'Eglise à cause de son comportement, même s'il est persuadé qu'ils ont tort. Homosexuel ou non, il revient à chacun de choisir une manière de servir Dieu qui lui évite d'être une cause de scandale, c'est-à-dire une occasion de chute pour autrui.

Et si quelqu'un cherche à devenir pasteur pour faire avancer la «cause» homosexuelle, il abuse de la foi et trompe les fidèles.

On nous objectera que le raisonnement sur l'exemplarité et la contre-exemplarité du ministre pourrait se tenir à propos des pasteurs divorcés ou vivant en concubinage. L'analogie n'est pas infondée. Il reste à savoir si elle justifie l'accession des homosexuels au pastorat ou si elle pose la question de la légitimité des pasteurs concubins ou divorcés. Ose-t-on encore poser la question?

La dernière résolution tient en trois paragraphes:

L'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud ne célèbre pas de culte de bénédiction de mariage pour couples de même sexe.

L'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud veille à l'accompagnement des couples de même sexe, mais ne célèbre actuellement pour eux aucun acte liturgique.

Avant de se prononcer sur le principe d'un acte liturgique spécifique, le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre

sa réflexion, en lien avec d'autres Eglises réformées, et de lui présenter un projet d'acte liturgique spécifique que l'Eglise évangélique Réformée du Canton de Vaud pourrait offrir à ces couples.

Le premier alinéa affirme, à la suite du Conseil synodal, qu'il n'y a pas de mariage possible entre deux personnes de même sexe. C'est enregistré.

Dans le deuxième alinéa, *accompagnement* signifie que la porte de l'Eglise reste ouverte aux couples homosexuels. Là encore, un fond d'incertitude demeure sur la portée exacte du texte. Le reste de l'alinéa n'a qu'une portée disciplinaire: le Synode réprovoque les liturgies sauvages.

Au troisième alinéa, il faut déplorer la faiblesse insigne de la formule *en lien avec d'autres Eglises réformées*. On n'est pas plus imprécis! Pourquoi n'a-t-on pas au moins décidé que la réflexion se ferait *en lien avec l'ensemble des Eglises réformées*, ou même, pour revenir à la question de l'unité de l'Eglise, *en lien avec les autres Eglises chrétiennes?*

Certains membres du Synode ont exprimé la crainte que la liturgie pour couples de même sexe ne soit confondue avec une bénédiction de mariage. Crainte d'autant plus fondée, comme le rappelait le pasteur Jean-Pierre Tuscher dans la *Nouvelle Revue de Lausanne*, que notre époque est friande de mariages fantaisistes et de liturgies «originales».

Soulignons que cette confusion n'est pas accidentelle. Elle est constitutive de la bénédiction des couples de même sexe, forme liturgique sans objet propre si ce n'est une imitation fallacieuse de la bénédiction de mariage.

Plutôt que demander un *projet d'acte liturgique spécifique*, le Synode aurait dû s'opposer d'emblée au principe même, tant pour des motifs de foi que pour des motifs de mœurs. Pour l'avenir immédiat, le Conseil synodal devrait surseoir à ce projet et reprendre la question sur le fond.

D'une façon générale, nous regrettons le manque d'esprit critique de l'Eglise à l'égard des principes qui dirigent l'évolution du monde moderne. Elle n'a sans doute pas, aujourd'hui, l'influence nécessaire pour changer les cœurs, les mœurs et les lois. Mais ce n'est pas une raison pour accepter sa propre résorption par le monde. C'est même un motif supplémentaire pour elle de témoigner librement et sans concession, à sa place, avec ses moyens et selon sa mission. Et c'est peut-être ce qu'elle dira de plus contraire à la pensée moderne qui lui permettra, en d'autres temps, de reprendre la main.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ La Faculté de théologie a joué ce rôle durant des siècles. Elle n'y tient manifestement plus.

Séminaire 2008: la démocratie en question

Première partie: de la division des hommes à l'émiettement du pouvoir

Si un jour un livre d'histoire se propose de revenir sur l'année 2007 en Suisse, il est un événement qu'il ne pourra pas manquer de commenter, décortiquer, analyser. Il fut bruyant, long et coûteux; il s'agit bien évidemment des élections fédérales.

Aussi la Ligue vaudoise ne pouvait pas s'empêcher de revenir sur ces longs mois électoraux qui occupèrent plus de la moitié de l'année dernière. Ces événements lourds en rebondissements méritaient que l'on s'attarde sur eux parce que leur richesse pédagogique est plus qu'évidente. N'ont-ils pas démontré une bonne fois pour toutes les travers du régime? Il s'imposait d'analyser leur déroulement, leurs origines et leurs conséquences. Il s'imposait d'analyser la démocratie.

C'est la raison pour laquelle notre séminaire 2008 s'y est attelé: *Après les élections, la démocratie en question*, tel en fut le titre.

Le premier soir a été consacré à la pointe de l'iceberg, à la description des phénomènes inhérents au régime démocratique: de la quête insatiable du pouvoir à l'émiettement de celui-ci.

Dans une conférence intitulée *Le cirque électoral*, M. Pierre-Gabriel Bieri a rappelé le déroulement des événements électoraux de l'année 2007. Ceux-ci ont couvert une période d'environ neuf mois débutant au printemps déjà et se terminant officiellement le 12 décembre, date fatidique de l'élection du Conseil fédéral. M. Bieri a commencé par décrire les multiples encouragements au vote qui se sont mis à foisonner, que ceux-ci soient des initiatives officielles telles que www.tellvetia.ch, ou privées à l'instar de *smartvote*.

Mais le cœur de la campagne n'est pas dans ces jouets... Il se trouve dans un seul parti, son style et les quelques rares sujets de débats qu'il propose. L'UDC parvient, très habilement, à attirer toute l'attention sur elle. On se souvient effectivement que, lors de sa victoire éclatante du 10 décembre 2003, elle avait été propulsée première force politique de la Confédération. Pour beaucoup, probablement effrayés par sa capacité à amasser les sièges, elle était alors devenue l'ennemie à abattre. Cette peur haineuse va cristalliser la campagne autour de ce seul parti et de son leader, Christoph Blocher. Il n'est alors presque pas étonnant de voire émerger des complots – ou à tout le moins des dénonciations de complots – des deux bords d'une politique définitivement polarisée. On en dénombre trois. Le premier éclate le 27 août 2007 et dénonce un

plan d'éviction de M. Blocher du Conseil fédéral. Le deuxième complot est «l'affaire Roschacher» qui, si elle fit beaucoup de bruit, se termina d'une manière bien peu spectaculaire, Christoph Blocher étant blanchi discrètement le 29 novembre par ses collègues. Le troisième et dernier quant à lui fonctionna. On ne saura jamais si au mois d'août les cadres de l'UDC croyaient au contenu de leur vociférante dénonciation, l'avenir allait pourtant leur donner raison. Dans les ramassis de mystères, de dossiers secrets et de notes illisibles que sont ces complots, une chose est certaine: c'est chaque fois l'UDC qui est en cause.

Dans la suite des partis, les médias se déchainent également. M. Bieri profite alors de rappeler la monomanie de *l'Hebdo* et de son rédacteur en chef qui concocte un numéro «100% blocherfrei», tout en ne parlant que du zuricois dans son éditorial! On se souviendra encore des trente-sept infractions dont François Chérix accuse le conseiller fédéral dans un livre.

Une question s'impose alors. Sinon «comploter», que font les autres partis? Ils sont en réalité paralysés par la peur d'essayer une nouvelle Bérézina comme celle de décembre 2003. Comparativement à l'UDC, ils sont calmes. Ils ne cessent de répéter qu'il ne faut pas toujours parler de l'UDC et proposer des réponses aux problèmes de fond, mais parlent tout de même de l'UDC et ne proposent rien de nouveau.

Ainsi, à défaut d'être vraiment créatifs, les autres partis calquent leur campagne sur les techniques de l'UDC. Les slogans simplistes prolifèrent: qu'il s'agisse de chasser les moutons noirs de nos frontières, les chiens dangereux de nos rues, l'énergie atomique de nos prises électriques ou les armes de nos greniers. En règle générale, et ce tout au long de la campagne, les sujets de fonds ne seront pas abordés. On laisse de côté les questions épineuses que sont l'armée, l'agriculture, les assurances sociales. Il est donc peut-être possible de déclarer que c'est dans cette «démagogisation» de la politique suisse que se trouve la grande nouveauté de la campagne 2007.

Quoi qu'il en soit, tout en rappelant qu'il existe des campagnes électorales se déroulant dans un climat plus calme et serein, M. Bieri a démontré que la démocratie permettait à des partis et à des personnes de lutter sauvagement pour le pouvoir. Définitivement, lors de ses élections, la démocratie est apparue comme un régime dont les acteurs n'ont pas l'intérêt du Pays et le bien commun à l'ordre de leurs préoccupations.

La seconde conférence était signée Jean-François Cavin et abordait la question de l'émiettement du pouvoir. Il s'agissait d'observer de quelle manière le régime a tendance à s'éclater en de multiples niches, parfois guère contrôlables par les politiques.

Le premier émiettement que M. Cavin a signalé est celui qui menace le sommet de l'Etat. C'est celui que provoque une rupture de la collégialité lorsque le pouvoir se personnalise et que plusieurs voix émanent d'un organe politique qui pourtant doit s'afficher dans l'unité pour fonctionner dans la durée. Personnaliser ce qui

doit être partagé, c'est en définitive accentuer les ruptures continues du régime et risquer une perte de confiance.

Toujours au niveau institutionnel, M. Cavin a insisté sur l'influence grandissante que prennent les commissions parlementaires. Si celles-ci ont toujours existé, il est bon de relever l'existence – nouvelle – de commissions permanentes, comme la commission fédérale de gestion, dont les compétences couvrent des domaines particuliers. Le conférencier n'a pas hésité à les qualifier de micro-gouvernements parallèles, tant elles ont maintenant pris l'habitude de définir des stratégies ou de lancer des procédures de consultation à leur propre compte. On rajoutera à ce propos que l'influence sur le débat politique des commissions parlementaires, fussent-elles «d'enquête», a été largement démontrée durant la prétendue «affaire Roschacher».

Dans un régime démocratique, la vie et le fonctionnement des institutions est largement soutenu et défini par les partis. Ceux-ci sont orientés vers la recherche et la conservation du pouvoir. Avec la médiatisation de la politique, ils ont simplifié leurs positions, cherchant le spectaculaire pour profiter des réflexes primaires de l'électorat. Leur influence n'est plus à démontrer.

L'administration est incontestablement un important lieu de pouvoir. C'est ici le pouvoir des technocrates, des pondérateurs d'ordonnances, invérifiables pas plus que contrôlables tant elles sont complexes, menant parfois les hommes politiques au découragement. Sa proliférante multiplicité fait de l'administration l'une des causes primordiales de l'émiettement du pouvoir. Pour M. Cavin, «quarante services parallèles génèrent quarante gouvernances parallèles.»

Autour de cette administration gravitent les consultants. Ils sont devenus incontournables lorsqu'il s'agit de redorer l'image de l'administration, d'améliorer la communication ou parfois même d'organiser l'intox. Il n'est qu'à se souvenir de l'implication de consultants parisiens lors des divers projets «Orchidée».

L'ordre juridique est aussi l'un des responsables de cet émiettement. En droit administratif par exemple, se côtoient de nombreux «concepts juridiques indéterminés» de plus en plus généraux dont la détermination est du ressort des tribunaux administratifs. Si cela n'est pas intrinsèquement mauvais et que l'exigence d'efficacité, cumulée au nombre de plus en plus élevé de tâches que l'on confie à l'administration, est la cause de leur prolifération, la conséquence en est tout de même un ralentissement des processus de décision: le nombre d'interprétations imaginables fait croître le nombre de recours.

Non loin des juridictions administratives se trouvent les juridictions de droit public ou, plus précisément, constitutionnelles. De plus en plus, ces cours sont amenées à prendre des décisions d'ordre politique, sous l'influence grandissante des droits de l'homme notamment. Le cas le plus emblématique restera probablement l'arrêt «Rohner» du Tribunal fédéral qui, en 1990, a contraint Appenzell Rhodes Intérieures à octroyer le droit

de vote aux femmes contre la constitution cantonale et ses travaux préparatoires. Une décision pourtant éminemment politique que le Tribunal fédéral n'a pas hésité à rendre.

Le droit international, enfin, est aussi un lieu de pouvoir relativement puissant. Lorsque, après signature, la non-ratification par le peuple d'un traité international serait inacceptable voire scandaleuse sur le plan diplomatique – quand bien même le traité en question est défavorable à l'Etat concerné –, le rôle du fait accompli n'est pas à négliger et la souveraineté en prend vite un coup... M. Cavin a de plus relevé le flou régnant autour de ces traités internationaux, de leur élaboration et de leurs collaborateurs: experts internationaux, collaborateurs scientifiques et autres diplomates onusiens embusqués dans les couloirs des ambassades et organisations internationales.

Les institutions intercantionales sont-elles comparables aux organisations internationales? «Tant soit peu, oui» avance M. Cavin. Ici aussi, la légitimité de la conférence des ministres des finances cantonales, par exemple, est énigmatique, tout comme les diverses conférences d'harmonisations scolaires. Les mêmes questions peuvent se poser au niveau communal. Il convient cependant de mesurer l'influence de ces institutions qui semble très faible à l'heure actuelle.

C'est en connaissance de cause que M. Cavin a évoqué le pouvoir des lobbys. Pouvoir qu'il a cependant nuancé, «le parcours d'un lobbyiste est marqué d'une longue suite d'échec.» Hélas, car la représentation d'intérêts est une activité on ne peut plus légitime.

Avant de conclure son exposé, l'ancien directeur du Centre Patronal a traité des deux lieux de pouvoir que l'on peut éventuellement considérer comme les plus puissants. Ils sont également ceux ayant suscité le plus de discussion à l'issue de la conférence. Il s'agit des médias et de l'opinion. Les premiers sont-ils manipulés par les politiques pour influencer la seconde? L'opinion forme-t-elle les médias, influençant ainsi les choix politiques? Sont-ce les médias qui forgent l'opinion, indépendamment d'une influence politique quelconque? Qui fait l'opinion? Qui se cache dans les salles de rédaction? Les questions sont aussi nombreuses que ces lieux de pouvoirs sont protéiformes: *blogs*, débats télévisés, courriers des lecteurs, éditoriaux...

Pour terminer, M. Cavin a attiré l'attention de l'assemblée sur un livre qui vient de paraître, *L'hiver de la démocratie* de Guy Hermet, qui prédit la fin de la démocratie telle que nous la connaissons au profit d'une démocratie électorale de façade et surtout «de spectacle». Les candidats aux élections s'écharperont devant les caméras, alors que le pouvoir véritable sera entre les mains d'élites discrètes et bien organisées, tout à fait capables de s'entendre entre elles. En bref, «du pain et des jeux». Une thèse que notre conférencier a discuté, arguant que «l' élu du peuple reste toujours l'otage du peuple.» L'avenir nous le dira...

(A suivre)

FÉLICIEN MONNIER

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

« Les Provinciales de la démocratie politique »

Les *Lettres écrites de la Montagne* ne sont assurément pas l'œuvre la plus lue ou la plus commentée de Rousseau. Elles le sont beaucoup moins par exemple que les deux *Discours*, l'*Emile* ou le *Contrat social*, auxquels on pense spontanément lorsqu'on évoque le nom de Rousseau. Elles n'en constituent pas moins un texte important, à l'égal de ceux qui viennent d'être cités (qu'elles contribuent d'ailleurs à éclairer). Au début du XX^e siècle, Gaspard Vallette, auteur d'un livre intitulé *Jean-Jacques Rousseau genevois*, n'hésitait pas à mettre les *Lettres écrites de la Montagne* en parallèle avec les *Provinciales* de Pascal: ces «*Provinciales* de la démocratie politique et du libéralisme religieux», disait-il. Effectivement le rapprochement se justifie. Tellement même qu'on pourrait se demander si le véritable continuateur de Pascal, au XVIII^e siècle, ne serait pas Rousseau. Non, certes, à cause du contenu même de ses livres (encore que...), mais de la posture particulière qu'il adopte, celle d'un non-conformiste, d'un rebelle, pour ne pas dire d'un dissident avant la lettre. Tout comme Pascal, Rousseau interpelle les pouvoirs en place, les interpelle pour leur reprocher leurs mauvaises actions, l'écart entre les beaux principes dont ils se réclament et leur propre pratique au quotidien. Leur hypocrisie, en fait. Il en appelle à la vérité et à la justice.

C'est l'attitude prophétique. On pourrait aussi évoquer le personnage d'Alceste, dans le *Misanthrope*, personnage auquel Rousseau s'est, au demeurant, assez explicitement identifié, comme en témoigne la *Lettre à d'Alembert*.

Les *Lettres écrites de la Montagne* sont désormais disponibles en collection de poche, avec une belle préface d'Alfred Dufour, qui s'est employé à en décrire la genèse et les articulations essentielles¹. Cette réédition en poche devrait contribuer à mieux faire connaître la pensée de Rousseau, une pensée qu'on présente volontiers comme abstraite et désincarnée, alors que, comme le montre avec finesse

le préfacier (renouant en cela, tout en l'approfondissant, avec un point de vue qui s'était déjà exprimé chez les premiers interprètes de Rousseau, Joseph Texte par exemple, à la fin du XIX^e siècle), cette pensée n'est compréhensible que si on la resitue dans le contexte des débats institutionnels de l'époque, en particulier à Genève, ville natale de l'écrivain. Celui-ci se pose, certes, en réformateur, il veut, comme beaucoup d'autres à la même époque, faire évoluer la société, en améliorer le fonctionnement, combattre certains abus, etc., mais les textes de Rousseau, lorsqu'on les analyse d'un peu près, le situent aux antipodes même «d'un révolutionnaire faisant du passé table rase et n'ayant à l'esprit que les principes d'un humanitarisme abstrait» (p. 9). Rousseau se montre au contraire très «respectueux des données de l'histoire» (p. 52), celle de sa ville natale en particulier.

Et quand il en viendra plus tard à écrire sur la Corse ou la Pologne, il prendra toujours bien soin de se documenter préalablement sur l'histoire et les coutumes de ces pays.

Les *Lettres écrites de la Montagne* doivent leur titre aux montagnes neuchâtelaises, montagnes où Rousseau avait trouvé refuge en 1762, à la suite de la condamnation de l'*Emile* par le Parlement de Paris. Rousseau avait alors été contraint de mettre une frontière entre lui-même et la France, épisode qu'il relate au Livre XI des *Confessions*. Rousseau fit d'abord un bref séjour à Yverdon, avant de s'installer plus durablement en terre neuchâtelaise, sous la lointaine protection du roi de Prusse Frédéric II, le «roi-philosophe», de qui, à l'époque, dépendait la Principauté de Neuchâtel. On montre aujourd'hui encore, à Môtiers-Travers, la maison où résida l'écrivain entre 1762 et 1765, maison qui entre-temps a été transformée en petit musée.

Ces *Lettres* sont au point de départ un écrit de circonstance. Elles sont à mettre en rapport avec les remous suscités à Genève par la publication simultanée de

l'*Emile* et du *Contrat social*. Alors que le Parlement de Paris s'était surtout focalisé sur l'*Emile* (à cause de la profession de foi du vicaire savoyard, texte jugé impie), les Genevois, eux, se focalisèrent surtout sur le *Contrat social*, que les dirigeants de la cité-Etat interprétèrent comme une critique les visant eux-mêmes personnellement, eux-mêmes et le régime alors en place à Genève. Sur décision du Procureur Général, les deux livres, l'*Emile* comme le *Contrat social*, furent donc lacérés et brûlés devant l'Hôtel de Ville. On avait également fait savoir à l'auteur que, s'il lui prenait la fantaisie de passer par le territoire genevois, il serait arrêté sur-le-champ et emprisonné. Personne, naturellement, ne s'était donné la peine de l'entendre, comme l'exigeait pourtant la loi. Ce sont des choses qui arrivent. Dans un premier temps, Rousseau se borna à écrire aux oligarques du bout du lac pour leur dire qu'il renonçait désormais à sa citoyenneté genevoise. Il ne voulait plus rien avoir à faire avec Genève. Puis il éprouva le besoin de vider son sac et de dire tout haut ce qu'il pensait de l'attitude de ses ex-concitoyens.

Les lieux de mémoire en rapport avec Rousseau sont nombreux en Suisse. Il y a bien sûr l'ancienne île des Barques, à Genève, avec la statue de Pradier, que les Genevois inaugurèrent en 1835 (en expia-

tion, peut-être, pour leur inconduite passée), mais aussi Môtiers-Travers, l'île de Saint-Pierre, le Valais (à cause d'un texte célèbre, la lettre 23 du Livre I de la *Nouvelle Héloïse*), Clarens évidemment (où se déroule l'action de la *Nouvelle Héloïse*), enfin et surtout le lac tout entier, de Genève à Villeneuve, sur lequel Rousseau écrivit de si belles choses. On commémorera en 2012 le tricentenaire de la naissance de l'écrivain. Formulons ici le souhait que ces commémorations soient à la hauteur de celles de 1912, qui se traduisirent en Suisse romande par plusieurs initiatives intéressantes. Dans sa livraison de juin 1912, la revue *Les Feuilles* publia ainsi les résultats d'une enquête menée auprès d'une vingtaine de jeunes auteurs de Suisse romande (parmi lesquels René de Weck, Edmond Gilliard, Henri de Ziegler, Gonzague de Reynold, Jacques Chenevière, etc.) auxquels on avait demandé ce qu'ils pensaient de Rousseau. Pourquoi, en 2012 (dans quatre ans donc déjà, c'est vite là!), ne recommencerait-on pas l'exercice, avec d'autres évidemment, leurs homologues d'aujourd'hui (philosophes, théologiens, écrivains, etc.)?

ERIC WERNER

¹ Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*, L'Age d'Homme, collection Poche Suisse, 2007 (Préface d'Alfred Dufour).

Revue de presse

Géométries variables

Sous ce titre, Thierry Meyer, rédacteur en chef, inflige dans *24 heures* du 23 février, une volée de bois vert à Jean Ziegler et à quelques autres:

[...] «*Le retrait de Fidel Castro est une preuve de maturité de la révolution*» osait Jean Ziegler mercredi dernier dans nos colonnes. Cette sortie monumentale (celle de Jean, pas de Fidel) n'est pas, a contrario, une preuve de la maturité du rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Ce n'est pas un scoop non plus. L'indigné de Russin est un habitué des roucoulements à géométrie variable. Colère quand ça lui chante, louanges quand ça l'arrange. Un vrai apparatchik de la pensée, engoncé dans le fauteuil immuable de ses convictions, faisant commerce de ses livres auprès du public captif que constituaient ses étudiants, capable de pourfendre d'affreux dictateurs et d'en porter d'autres aux nues avec la même constance...

Soyons justes, la géométrie variable... est une maladie courante, toutes idéologies confondues. Il suffit de voir comment George W. Bush s'est précipité dans la reconnaissance, depuis un banc de Tanzanie, de l'indépendance du Kosovo, parce qu'elle arrange tellement plus les desseins stratégiques américains que l'établissement, par exemple, d'un véritable Etat palestinien viable. Dans le même sac, on peut mettre quelques pays européens, Suisse comprise, qui font soudain fort peu de cas du droit international, par ailleurs brandi tous azimuts pour justifier d'autres décisions... Ce n'est pas la tergiversation d'aujourd'hui du Conseil fédéral qui compte, mais bien, à travers les propos de Micheline Calmy-Rey, son impatience à trancher hier...» [...]

Il est navrant que la Confédération se trouve rangée dans le panier du n'importe quoi avec le pitre genevo-onusien et le cow-boy texan, mais M. Meyer n'a pas tort en l'occurrence.

Ph. R.

Une soixante-huitarde lucide

L'actrice française Macha Méril, en tournée en Suisse romande, est aussi l'auteur d'un ouvrage autobiographique, *Un*

jour, je suis morte (Editions Albin Michel). Elle répond aux questions de M^{me} Elisabeth Haas (*La Liberté* du 18 février: «Avoir ou faire un enfant, ce n'est pas du tout la même chose»):

[...] *Etant une jeune fille de 1968, j'ai été une militante pour l'émancipation des femmes. En vingt ans, on en a fait plus pour la condition des femmes qu'en vingt siècles, c'est extraordinaire! Mais on n'a peut-être pas mesuré les effets en profondeur. Tout le monde s'est extasié sur les avancées de la médecine, des mœurs, du contrôle de la procréation. Cela a modifié complètement la vie du couple, de la famille. [...]*

Est-ce que la femme trouve vraiment le bonheur dans la liberté de choisir son destin, le moment de la procréation? Faut-il abandonner ce rôle mystérieux et un peu sacré qu'est l'enfantement? Cette question-là m'a turlupinée. Je me suis demandé d'où venait cette tristesse qui me gagne, qui est presque du désespoir. [...]

Les soixante-huitard(e)s, pourtant libéré(e)s des tabous, ne respirent pas la joie. Mme Méril a le mérite de le reconnaître et de discerner la source de sa tristesse.

La grève financée par l'Etat

Dans la rubrique: «Les épinglés» de *La Liberté* du 23 février, nous avons relevé ces lignes de M. Jérôme Cachin:

[...] *Les employés de l'Etat qui ont fait grève le 31 janvier auront des retenues sur salaires, a annoncé jeudi le Gouvernement vaudois. «Nous regrettons cette décision unilatérale, prise sans nous avoir consultés», a gémi auprès de l'ATS Daniel Cretegy, chargé de communication de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), un des trois syndicats de la fonction publique. Et voilà ce qui arrive quand on décide unilatéralement de faire grève, sans consulter le Conseil d'Etat... [...]*

A quand la grève autorisée par le Conseil d'Etat, avec paiement intégral des salaires et remboursement des frais de transports aux institutrices de Cudrefin ou des Ormonts venues à Lausanne pour manifester contre le gouvernement?

E. J.

Qui a écrit cela?

Beaucoup de biologistes pensent que nous tenons dès maintenant la clef de l'évolution. Elle se serait accomplie par le moyen de ces brusques changements, ou mutations, qui se produisent à tout instant dans le patrimoine héréditaire des êtres vivants. Ainsi, les variations que nous constatons dans nos cultures et dans nos élevages nous présenteraient en raccourci le phénomène qui nous enfanta. La nature continuerait de se faire sous nos yeux. Mieux encore, nous serions en mesure de hâter l'évolution, nous pourrions contraindre la vie à progresser plus vite que son gré, puisque, en soumettant des insectes à un bombardement d'électrons, nous leur faisons produire à profusion des formes aberrantes. Pour ma part, je doute que la mutation représente le véritable changement évolutif; j'ai le sentiment qu'il a dû exister autrefois des variations d'un autre style, plus amples et plus constructives, et dont la nature actuelle ne nous fournit plus l'exemple. D'aucun serait-il tenté de voir là une solution paresseuse? Qu'ils songent que les plus entêtés d'actualisme sont bien forcés d'admettre que la vie ne se forme plus sur cette terre où il a bien fallu qu'elle se formât. C'est en vertu des mêmes pouvoirs de synthèse, aujourd'hui défailants, que la vie aurait apparu et qu'elle aurait évolué, qu'elle aurait surgi de l'inanimé et se serait haussée jusqu'à la conscience. Ainsi, dans le principe, la matière inorganique fut capable de s'animer, puis elle ne tarda pas à perdre ce pouvoir. Pendant

quelque temps, la jeune vie fut apte à innover, mais peu à peu, les facultés évolutives se retirèrent d'elle. Aujourd'hui, elle a partout fourni sa course. Elle n'est plus construisante, évolutive. Nous appartenons à un vieil univers figé, stabilisé, tari dans ses possibilités novatrices, et qui, ayant une fois pour toutes fabriqué les modèles vivants, ne sait plus que les tirer à des nombres indéfinis d'exemplaires.

Ces lignes scientifiquement prudentes sont extraites des *Pensées* d'un biologiste de Jean Rostand. Un seul de nos lecteurs a reconnu l'auteur, mais hélas pas l'ouvrage dont est tiré cette citation. L'abonnement gratuit à *La Nation* est donc remis en jeu et récompensera le lecteur qui citera la référence et l'auteur des lignes suivantes:

Ette gouverné, c'est à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, être noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, renfermé, exploité, monopolisé, concessionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assomé, désarmé, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour le comble joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le Gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale.

«Modérantisme» et «refus de l'ennemi»

Dans notre monde marqué par le péché, il est impossible qu'une communauté politique n'ait aucun ennemi. L'ennemi peut être «subjectif», c'est-à-dire animé de mauvaises intentions, cherchant la perte de la communauté (les terroristes musulmans vis-à-vis des Etats occidentaux prétendant chrétiens) ou cherchant du moins à nuire à ses intérêts (l'Amérique de Bush vis-à-vis de la Russie de Poutine). L'ennemi peut être seulement «objectif», c'est-à-dire objectivement nuisible bien que n'étant pas, au moins apparemment, animé de mauvaises intentions (la Confédération actuelle vis-à-vis des Etats cantonaux).

Le problème est que le politicien «modéré», figure politique dominante de l'Europe occidentale contemporaine, refuse par idéalisme les évidences ci-dessus, se mettant ainsi dans l'incapacité de défendre la communauté dont il a la charge. C'est de ce grave problème que traite un récent ouvrage collectif¹. Laissant de côté l'aspect religieux du problème, également traité dans l'ouvrage, nous allons nous concentrer ici sur l'aspect politique, à l'aide d'un florilège de citations extraites de quelques-unes des contributions contenues dans cet ouvrage.

Le modérantisme

Le «modérantisme» a-t-il un rapport avec la «mesure», cette vertu que les Grecs opposaient à l'*hybris*? S'agit-il d'un synonyme un peu précieux de «modération»? Que nenni! Le modérantisme est une contrefaçon de la véritable modération, comme l'affirme avec force Abel Bonnard dans son fameux ouvrage *Les Modérés*, paru en 1936:

*Bien loin de consister, comme les modérés finiraient par le faire croire, dans l'hésitation de l'esprit qui reste à la surface de toutes les idées et dans la timidité du caractère qui reste au bord de tous les actes, la modération véritable est l'attribut de la puissance: on doit reconnaître en elle la plus haute vertu de la politique. Elle marque l'instant solennel où la force acquiert des scrupules et se tempère elle-même selon l'idée qu'elle se fait de l'ensemble où elle intervient.*²

Quelque trois quarts de siècle plus tard, Claude Polin exprime la même idée:

*Comme il y a loin de la mesure à cette pusillanimité systématique qu'on peut appeler le modérantisme!*³

Kosovo indépendant?

La récente déclaration d'«indépendance» du Kosovo mérite une attention particulière, notamment en raison de ses implications pour la politique étrangère suisse. Cependant pour bien comprendre ce que signifie cet événement, il faudrait examiner l'histoire de la Serbie et de l'expansionnisme albanais. Nous comptons livrer cette analyse dans un prochain article. Faisons d'ores et déjà une remarque.

Peut-on parler d'indépendance? Les habitants du Kosovo ne sont pas indépendants au sens où ils ne dépendraient que d'eux-mêmes et exerceraient une quelconque souveraineté, puisque la province est administrée par l'ONU (sans parler de l'aide financière exté-

Claude Polin montre aussi que le modérantisme n'est pas neutre:

*Le modéré sera dans toutes les époques du côté du manche, ce qui fait que son centre a la propriété, curieuse d'un point de vue géométrique, d'être toujours au-delà ou en deçà de sa position proprement médiane. Un bon modéré est toujours un peu moins qu'au centre. Dans le monde politique moderne, qui va de plus en plus décidément vers ce qu'il est convenu d'appeler la gauche, les modérés seront à gauche, massivement et par conséquent de manière déterminante, mais en traînant les pieds. Ils seront la droite de la gauche, et non la gauche de la droite, nuance décisive! [...] Le modéré est comme une girouette qui tournerait avec le vent, mais qui chercherait à lui résister: en somme une girouette rouillée.*⁴

Le refus de l'ennemi

La place que doit – ou devrait – occuper l'ennemi dans la réflexion des hommes politiques est examinée par Jeronimo Molina Cano:

*La finalité de la politique n'est pas en soi la désignation de l'ennemi, mais le discernement du bien que toute communauté doit protéger, face à l'ennemi évidemment, mais aussi face aux ravages du temps et de la mauvaise fortune.*⁵

Cependant, si la désignation de l'ennemi n'est pas le but de l'action politique, lequel consiste dans la réalisation du bien commun, elle est la condition indispensable d'une action politique réaliste:

*La reconnaissance de l'ennemi politique, réel ou potentiel, et par là même la qualification comme hostile, de manière déclarée ou cachée, d'une communauté étrangère, est l'essence de toute pensée politique réaliste. «Malheur à celui qui ne sait pas qui est son ennemi!»: cette phrase n'est pas seulement un lieu commun mais aussi la plus amère des prophéties politiques.*⁶

Une formule remarquable d'Abel Bonnard résume bien la contradiction dans laquelle se trouvent les politiciens «modérés» et le danger mortel qu'ils représentent pour les communautés dont ils ont la charge:

*Il n'est pas de mesures auxquelles les modérés ne soient prêts à consentir, pourvu qu'ils restent au poste où ils devraient les empêcher.*⁷

riure) suite au départ de l'armée yougoslave en 1999. Le Kosovo abrite la plus grande base militaire américaine d'Europe, Camp Bondsteel¹. Les dirigeants de l'Etat autoproclamé n'ont d'ailleurs pas demandé à ces troupes étrangères de quitter leur sol. Dans ce sens, ils auraient plutôt changé de dépendance qu'accédé à une indépendance réelle.

Apparemment cela ne leur pose aucun problème d'être dépendants, du moment que ce n'est pas envers la Serbie.

N. A.

¹ Le site de la base militaire, avec photos impressionnantes à l'appui, est: <http://kosova.org/kfor/bondsteel/index.asp>

Exemple parfait de trahison de la communauté par un modéré: le largage de l'Algérie par De Gaulle, alors que celui-ci avait été porté au pouvoir pour maintenir l'Algérie française.

D'où vient ce pacifisme, cette «culture du refus de l'ennemi» aujourd'hui dominante en Europe occidentale? Ecoutons à nouveau Jeronimo Molina Cano:

*Les raisons de l'occultation de l'inimitié, et de la réticence à accepter la possibilité qu'une communauté étrangère fasse sienne l'idée d'hostilité, sont multiples. Toutes convergent cependant vers la perte du sens de la réalité politique. [...] La disparition de l'ennemi dans le discours politique, ou sa dissimulation, constitue l'un des aspects les plus caractéristiques du second après-guerre.*⁸

Il est certain qu'une des causes du développement de la mentalité pacifiste réside dans le traumatisme de la Deuxième Guerre mondiale. Comme autres causes, il faut mentionner, en amont, l'idéologie des droits de l'homme et, en aval, la chute du Mur de Berlin. Quoi qu'il en soit, le pacifisme poussé jusqu'à la négation de l'existence de l'ennemi est totalement irrationnel, comme le montre Teodoro Klitsche de La Grange:

*Le problème de l'inexistence de l'ennemi est à mon sens un problème absurde, parce que l'ennemi n'a pas besoin de permission de qui que ce soit pour exister. [...] Le pacifisme, quand il est conséquent, a une certaine rationalité; on peut préférer la servitude à la liberté, c'est une décision possible. Mais la négation de l'ennemi n'a rien de rationnel.*⁹

Dans l'article conclusif de l'ouvrage, Bernard Dumont met le doigt sur un fait capital:

*L'existence de l'ennemi [...] est implicite mais très effective au sein même de la partitocratie.*¹⁰

Le Coin du Ronchon

Remplissage

La télévision donne régulièrement la parole à des représentants de telle ou telle institution, association ou entreprise. Sur le principe, c'est très bien. Mais pourquoi diable les réalisateurs tiennent-ils absolument, juste avant de nous faire entendre les déclarations de ces personnes, à nous les montrer en train de marcher dans la rue, de descendre des escaliers, de monter dans un train, de scruter l'horizon, de longer des couloirs ou de se pencher vers n'importe quel collaborateur en prenant un air faussement sérieux?

Il faut avoir été interrogé soi-même ou avoir vu des collègues se faire interroger ainsi pour savoir ce que cela représente. Une équipe plus ou moins nombreuse de journalistes, caméramans, preneurs de son, éclairagistes et autres spécialistes débarque sur votre lieu de travail. On vous place à un endroit et sous un angle plaisants pour vous poser les questions voulues, en quelques minutes. Puis, lorsque tout est terminé, on vous demande si vous avez encore «un petit moment» pour tourner des «séquences de remplissage», et vous êtes alors (trop) bon pour passer quasiment une heure à monter et descendre vos escaliers, à

La démocratie ne fait pas disparaître l'hostilité, elle la transfère seulement de l'ennemi extérieur vers l'ennemi intérieur, l'adversaire politique. On l'a bien vu lors des dernières élections fédérales: pour les «modérés» démocrates-chrétiens, l'ennemi public numéro un n'est ni l'Union européenne qui cherche à nous écraser à défaut de pouvoir nous avaler, ni l'immigration de masse, mais bien plutôt le seul de nos gouvernants à avoir osé désigner ces menaces réelles pour le pays.

Le modérantisme, c'est la mort.

DENIS RAMELET

¹ *La culture du refus de l'ennemi: modérantisme et religion au seuil du XXI^e siècle*, Presses universitaires de Limoges, 2007, 150 pages. Cet ouvrage est en stock à la librairie La Proue, sise aux Escaliers du Marché 17, à Lausanne. Sauf indication contraire, les numéros de page ci-dessous renvoient à cet ouvrage.

² Abel Bonnard, *Les Modérés*, cité par Philippe Baillet, «Modération, modérantisme, pseudo-conservatisme: *Les Modérés* d'Abel Bonnard», p. 44.

³ Claude Polin, «Modération et tempérance: continuité ou antinomie?», p. 23.

⁴ Id., p. 28. Ces propos de Claude Polin sur les modérés rejoignent ceux de Jean-François Cavin sur les centristes: «Inconsciemment peut-être, le centre est à gauche» (Jean-François Cavin, «Du centre», *Contrepoisons* n° 6, Cahiers de la Renaissance vaudoise, Lausanne, 2006, p. 149).

⁵ Jeronimo Molina Cano, «Le refus d'admettre la possibilité de l'ennemi», p. 77.

⁶ Id., p. 73.

⁷ Abel Bonnard, *Les Modérés*, cité par Philippe Baillet, art.cit., p. 47.

⁸ Jeronimo Molina Cano, art.cit., p. 79.

⁹ Teodoro Klitsche de La Grange, «Refus du conflit et idéalisme de la paix», p. 87.

¹⁰ Bernard Dumont, «La politique contemporaine entre grands principes et lâchetés», p. 142.

monter et descendre dans un ascenseur vitré, à virevolter entre votre bureau et le couloir et entre le couloir et le bureau de votre voisin, en vous efforçant de plus en plus péniblement d'avoir l'air naturel, toujours suivi par la troupe des chasseurs de son et d'image, très professionnels, très consciencieux, très aimables: «Elle était bien celle-là. On peut juste la refaire encore une fois?»

Vous passez ainsi le plus clair de votre après-midi à méditer sur le perfectionnisme admirable de tous ces gens, mais aussi sur leur salaire, sur le nombre de séquences identiques qu'ils doivent préparer pour boucler l'émission, sur le nombre d'émissions semblables qui passent à la télévision, sur le montant de la redevance radio-TV que vous payez et sur la manière dont votre argent est ainsi dépensé pendant que le travail s'empile sur votre bureau. Et vous y repensez ensuite en soupirant à chaque fois que vous voyez l'une de ces séquences, éternellement semblables, tellement prévisibles et si peu naturelles: quatre secondes de course dans les escaliers. Tout ça pour ça...

LE RONCHON